

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 02188

Numéro SIREN : 342 876 851

Nom ou dénomination : JAFIM

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2018 sous le numéro de dépôt 26132

JAFIM S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 760.000 Euros

Siège social : 15 boulevard Saint-Antoine – 78000 VERSAILLES

R.C.S. Versailles B.342.876.851

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 MAI 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT

Le 18 mai à 9 heures, les actionnaires de la société JAFIM S.A.S se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation du Président.

ASSOCIES	ACTIONS	n° de dépôt 26132	25 JUIN 2018 VOIX	n° de gestion
EAST WEST PROMOTIONS	121	n° de facture	121	n° de chrono
Chahine LETAYF	85		178	
Yolande EL KHOURY épouse LETAYF	84		195	
Fadi LETAYF	220		152	
Naji LETAYF	220		152	
Chadi LETAYF	220		152	
TOTAL	950		950	

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Chahine LETAYF, préside la séance en sa qualité de Président.

Madame Yolande LETAYF et Monsieur Fadi LETAYF, tous deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Naji LETAYF est choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Alexandre BRISSIER, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président, Monsieur Chahine LETAYF ;
- Nomination du nouveau Président, en remplacement de Monsieur Chahine LETAYF
- Modification corrélative des statuts ;
- Fixation de la rémunération du nouveau Président ;
- Confirmation à leurs fonctions des deux Directeurs Généraux, Messieurs Fadi LETAYF et Monsieur Naji LETAYF et indemnités;
- Pouvoirs à donner.

Puis lecture est donnée du rapport du Président.

Personne ne demandant plus la parole, le Président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

Les actionnaires prennent acte de la démission remise par Monsieur Chahine LETAYF, le 2 mai 2018 de ses fonctions de Président de la société à compter du 18 mai 2018. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des actionnaires décide de nommer pour une durée indéterminée, Madame Yolande LETAYF, demeurant 39 boulevard de Montmorency à PARIS (75 016), aux fonctions de Présidente de la société en remplacement de Monsieur Chahine LETAYF, Président démissionnaire. Madame Yolande LETAYF déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

42

24

24

Troisième résolution

La collectivité des actionnaires décide que, pour l'exercice de sa fonction de Présidente, Madame Yolande LETAYF, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et ne percevra aucune rémunération, mais le remboursement de ses frais, dans les conditions fixées par cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

La collectivité des actionnaires décide qu'en conséquence du remplacement du Président, l'article des statuts sera modifié comme suit :

– Article 14 – Administration et représentation de la société

Aux termes d'une décision collective en date du 18 mai 2018, Madame Yolande LETAYF, a été nommée Présidente pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Monsieur Fadi LETAYF, demeurant 4 rue de Bagatelle à NEUILLY sur SEINE (92 200) et Monsieur Naji LETAYF, demeurant 9 rue Roger Bacon à PARIS (75 017), sont confirmés dans leurs fonctions de Directeurs Généraux et percevront à ce titre, chacun, une indemnité mensuelle de 2 000 € et cela, dès le mois de juin 2018.

Sixième et dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article des statuts, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président de séance
Chahine LETAYF



Scrutateur
Fadi LETAYF



Le secrétaire de séance
Naji LETAYF



Scrutateur
Yolande EL-KHOURY épouse LETAYF

